Publié le 26 mai 2014. Dernière modification : 4 juillet 2025.

www.entreprises-coloniales.fr

### LA *DÉPÊCHE D'INDOCHINE*, Saïgon

1926 (fin) : Lachevrotière vend *L'Impartial* à la SFFC (Octave Homberg). 1928 (12 mars) : Lachevrotière et ses amis lancent *La Dépêche d'Indochine*.

Législatives (L'Écho annamite, 13 mars 1928)

[...] Nous ne saurions trop recommander la prudence aux rivaux de M. Outrey, au service duquel M. de Lachevrotière — une compétence incontestée en la matière. — sort déjà sa batterie, sous la forme d'un quotidien, prétendu indépendant, *La Dépêche*, dont le premier numéro a vu le jour hier.

Un confrère qui comprend le mot "revanche" de travers par NGUYEN-PHAN-LONG (*L'Écho annamite*, 30 août 1928)

Avant-hier, à 17 heures, un vendeur d'essence de l'Auto Bazar ayant aggravé par son attitude insolente une impertinence gratuite qu'il avait dite à mon adresse, en mon absence, à mon chauffeur avec qui il s'était disputé la veille, au cours d'un incident auquel j'étais complètement étranger, j'ai, poussé à bout, donné une gifle à cet individu, dans le magasin, où j étais venu lui demander des explications.

Travestissant les faits, la *Dépêche* a relaté hier l'incident à sa manière, en prétendant que j'étais descendu de ma voiture pour envoyer une paire de gifles à un pauvre gosse vendeur d'essence.

Le « pauvre gosse » est un gaillard « costaud » et très fort en gueule. J'étais dans une torpédo et non pas dans ma « somptueuse » limousine.

Vraiment, M. [Adolphe] Darrigade, directeur de la *Dépêche*, entend le mot « revanche » d'une drôle de façon. Faut-il tout de même qu'il ait la mémoire courte pour oublier que je me suis autrement conduit à son égard lors d'un incident dont il fut le peu reluisant héros. Il y a de cela quelques années, il était alors administrateur de l'*Impartial*, qui avait encore pour directeur M. de Lachevrotière. A la suite d'un échange d'aménités au téléphone, M. Darrigade s'en vint tout bouillant d'ardeur belliqueuse aux bureaux de l'*Écho Annamit*e engager un match de boxe avec M Trinh-hung-Ngau, un de mes rédacteurs. Dès le premier round, il fut mis proprement knock out. Revenu à lui, M. Darrigade s'en alla l'oreille basse comme un renard qu'une poule aurait pris.

Spontanément et très courtoisement, M. de Lachevrotière s'excusa auprès de moi de l'incartade de son administrateur. Sensible à cette démarche d'un adversaire politique, je décidai match nul et dissuadai M. Trinh-hung-Ngau de porter plainte contre M. Darrigade, en recommandant pour « sauver la face » à celui-ci, qu'on ne fit dans le journal aucune allusion à ce pugilat.

C'est sans doute à titre de revanche que le journal de M. Darrigade s'est empressé de s'emparer d'un petit incident pour l'interpréter en mauvaise part contre moi, en dénaturant les faits.

Décidément, ces messieurs de *la Dépêche* et moi, nous ne donnons pas aux mots la même signification. Et dire qu'en ma candeur, je croyais qu'en bon français le mot « revanche » s'appliquait à un échange de bons procédés entre gens de bonne compagnie. *La Dépêche* vient de me démontrer mon erreur. Merci ! Une leçon de français vaut bien un coup de pied en vache espagnole.

\_\_\_\_\_

M. Outrey abandonne la direction politique de la « Dépêche » (*L'Écho annamite*, 19 décembre 1928)

On nous communique le télégramme suivant que M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, a adressé à plusieurs de ses amis à Saïgon :

Paris, le 11 décembre.

Considérant que le « Dépêche » n'a tenu aucun compte de mes directives et de mes instructions et que, profitant de de mon absence, M. de Lachevrotière, non seulement impose ses directives mais a introduit un deuxième membre de sa famille dans le conseil d'administration sans prendre mon avis, je donne ma démission de président et d'administrateur de la « Dépêche ». M. Labbé [Le Caoutchouc manufacturé, etc.] est également démissionnaire.

\_\_\_\_

Ernest Outrey.

Un divorce sensationnel (*L'Écho annamite*, 20 décembre 1928)

Le divorce Outrey-Lachevrotière continue à défrayer la chronique. Voici ce qu'en a écrit hier la *Dépêche d'Indochine* :

Il paraît que le divorce Outrey-de Lachevrotière vient d'être prononcé! Bien que je ne sache point que nous ayons jamais été des conjoints, il me sera peut-être permis de donner mon avis sur cet événement politico-mondain.

D'abord aux torts et griefs de qui ce jugement de divorce a-t-il été rendu ?

Voici le reproche que m'adresse Outrey : « Considérant que la Dépêche n a tenu aucun compte de mes directives et de mes instructions et que, profitant de mon absence, Lachevrotière, non seulement impose ses directives mais a introduit un deuxième membre de sa famille dans le conseil d'administration sans prendre mon avis, je donne ma démission de président et d'administrateur de la *Dépêche*. »

En quelles circonstances ai-je pu accomplir un tel forfait?

C'est le Courrier saigonnais qui, à ce sujet, va nous donner des précisions :

« M. Outrey et ses amis ont particulièrement désapprouvé les campagnes violentes menées contre le Gouverneur de la Cochinchine pendant la session du Conseil Colonial ».

Voilà donc, nettement énoncés, les motifs de divorce.

\*

Nous divorçons donc pour une question de gros sous, de très gros sous.

Nous divorçons parce que j'ai combattu une réforme fiscale qui devait accabler le contribuable cochinchinois sous une charge formidable de quatre ou cinq millions de piastres. Pour plaire à Outrey, il aurait fallu que je vote et fasse voter par le Conseil colonial les 18 projets d'impôts nouveaux dont M. Blanchard de la Brosse désirait nous faire don à l'occasion d'un joyeux départ.

Ainsi donc, le député de la Cochinchine prend nettement parti contre les contribuables, contre ses électeurs.

Bien qu'on me prétendit marié avec Outrey, je ne pouvais le suivre en cette voie. Rien ne dit d'ailleurs lequel de nous appartient au sexe faible, et le fait d'avoir, au cours des différentes élections, accordé à Outrey aide et protection démontrerait plutôt que c'était lui qui me devait respect et obéissance. J'étais son grand électeur, lui n'était que l'élu — j'ai failli écrire l'élue, oh! vieille courtisane! — donc c'était à lui, le mandataire du collège électoral cochinchinois, à obéir aux volontés de ses mandants.

Malgré que cela ait déplu à Outrey, j'ai combattu la réforme fiscale et, par ricochet, un peu égratigné celui qui la présentait.

La *Dépêche*, dont le directeur politique est, non pas Ernest Outrey, mais mon ami Darrigade, m'a suivi et a soutenu mon effort.

De là à affirmer que j'avais donné à la *Dépêche* des directives, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, Outrey l'a franchi.

C'était inévitable, ce bon Outrey n'a jamais su rester maître de lui-même dès qu'il y avait une gaffe à commettre.

Petit impulsif, va!

\* \* \*

Eh bien! Outrey, mon ex-conjoint, vous vous trompez.

La Dépêche n'a pas suivi mes directives.

La Dépêche, fidèle à une ligne de conduite nettement tracée dès sa création, n'a considéré ni vos intérêts, Outrey, ni les miens Elle n'a en en vue que l'intérêt général, elle a pris la défense du contribuable cochinchinois que je défendais moi-même au sein du Conseil colonial.

La Dépêche ne s'est pas préoccupée de vos instructions, elle n'a pas voulu du servilisme dégradant auquel vous l'aviez condamnée. Elle a oublié vos directives qui étaient de chercher en toutes circonstances à être agréable à M. Blanchard de la Brosse afin de faciliter vos combinaisons financières.

Je ne veux pas, Outrey, étaler votre linge sale en public.

Dispensez-moi de cette opération malpropre.

\* \* \*

En fait de directives, je n'en ai donné à la *Dépêche* qu'en une seule circonstance, Il est vrai que cette circonstance était grave !

Ce fut au moment où M. Rouelle posa sa candidature à la députation, au moment où tous vos adversaires, Outrey, s'effaçant devant le maire de Saïgon, demandaient à leurs partisans de faire bloc sur le premier magistrat de notre ville.

Vous fûtes complètement affolé.

Il n'était plus question, à ce moment-là, d'être agréable à M. Blanchard de la Brosse. Fou furieux, en véritable impulsif, vous vous êtes précipité au Gouvernement local et là, voici le langage que vous avez tenu :

— « Mon cher Gouverneur, vous voulez vous débarrasser de moi. C'est vous qui avez suscité la candidature Rouelle. Eh bien ! Je vous informe que vous employez la mauvaise méthode. Je sais que je serai battu mais je vous promets que si je dois abandonner mon écharpe de député, ce sera pour m'installer à Saïgon et là je vous mènerai une de ces vies dont vous me donnerez des nouvelles. Vous verrez si tous vos actes administratifs seront épluchés ».

M. Blanchard de la Brosse, nettement intimidé, protesta de son innocence et affirma son dévouement à ce « cher ami » Outrey.

Cette démarche faite, Outrey revint à la *Dépêche* et après un moment de prostration, nous le revîmes, déchaîné de nouveau, s'écrier :

— « Ah! cette vieille c. de Rouelle. Il ose se présenter contre moi ! Nous allons commencer ce soir une formidable campagne et nous allons le couvrir d'injures et de boue ».

C'est là que j'intervins en ces termes :

— « Fichez-nous la paix, Outrey. Allez déjeuner et faire votre sieste. Le père Rouelle est un brave homme, tout le monde le connaît comme tel et une campagne de calomnies et d'injures produirait le plus détestable effet. Filez donc chez Labbé et ne vous occupez de rien. À partir d'aujourd'hui, c'est moi qui prends la direction et la responsabilité de la campagne électorale. Pas une ligne ne sera insérée dans la *Dépêche* sans mon ordre. Je réponds de la situation. »

Durant une semaine, j'imposai à La Dépêche mes directives.

Vous ne vous en êtes pas plaint, Outrey!

J'ai assuré votre triomphe. Toute la Cochinchine en témoignera.

Vous fûtes docile et bien petit garçon jusqu'à la proclamation du scrutin. Vous vous raccrochiez à moi comme le noyé à une bouée de sauvetage.

Je vous ai sauvé!

Quand vous fûtes élu, je vous ai abandonné à votre triomphe et à votre allégresse. Volontairement, je me suis effacé, j'ai disparu. Il me répugnait de subir publiquement vos effusions de reconnaissance.

Je savais que cette reconnaissance serait de courte durée.

Vous ne me pardonniez pas la terreur que je vous ai inspiré. Vous savez que j'avais votre réélection en main, que tout dépendait de moi et que, seul, je pouvais vous déposséder de votre écharpe de député.

Cela, tout le monde le sait, en Cochinchine!

Vous voulez divorcer, Outrey!

Libre à vous de le faire. Vous n'avez plus rien à attendre de moi en effet, n'êtes-vous pas réélu pour quatre ans, vos quatre dernières années.

Pauvre vieillard cacochyme, vous n'êtes que le passé. Malgré vous, je serai l'Avenir! Henry de LACHEVROTIÈRE.

À propos du divorce Outrey-de Lachevrotière (Le Colon français républicain, 1er janvier 1929)

Un communiqué a annoncé aux Indochinois que M. Outrey, député de la Cochinchine, avait donné sa démission de président du conseil d'administration de *La Dépêche* de Saïgon. Depuis, *La Dépêche* a fourni quelques explications à ses lecteurs. Elles méritent d'être retenues :

En tout cas, la *Dépêche* n'a pas été créée pour faciliter les combinaisons financières de notre député déjà archimillionnaire.

Pour assurer la réussite de l'augmentation de capital d'une société caoutchoutière [Phuoc-Hoa] et la rémunération des apports de MM. Ernest Outrey et Joseph Labbé, il aurait fallu que la *Dépêche*, faisant chorus avec la presse quotidienne saïgonnaise, acceptât la réforme fiscale proposée par le Gouvernement local.

Nous avons estimé qu'avant les intérêts particuliers de MM. Outrey et Labbé, passaient les intérêts généraux des contribuables et de la Colonie.

C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir de combattre un projet de réforme fiscale dont la colonie aurait eu à souffrir sans aucune utilité.

Fidèle à nos promesses et à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée, nous n'avons pas fait honneur à la signature de M. Outrey, lequel avait promis à M. Blanchard de la Brosse une collaboration servile.

M. Outrey estime que, dans ces conditions, il ne peut continuer à présider notre conseil d'administration.

Nous préférons cela!

Nous ne devons rien à M. Outrey et nous prétendons conserver notre liberté intacte et entière.

De son côté, de Lachevrotière a écrit dans La Dépêche :

En fait de directives, je n'en ai donné à la *Dépêche* qu'en une seule circonstance.

Il est vrai que cette circonstance était grave!

Ce fut au moment où M. Rouelle posa sa candidature à la députation, au moment où tous vos adversaires, Outrey, s'effaçant devant le maire de Saïgon, demandaient à leurs partisans de faire bloc sur le premier magistrat de notre ville.

Vous fûtes complètement affolé.

Il n'était plus question à ce moment-là d'être agréable à M. Blanchard de la Brosse. Fou furieux, en véritable impulsif, vous vous êtes précipité au Gouvernement local et là, voici le langage que vous avez tenu :

- Mon cher Gouverneur, vous voulez vous débarrasser de moi. C'est vous qui avez suscité la candidature Rouelle. Eh bien ! Je vous informe que vous employez la mauvaise méthode. Je sais que je serai battu, mais je vous promets que si je dois abandonner mon écharpe de député, ce sera pour m'installer à Saïgon et là je vous mènerai une de ces vies dont vous me donnerez des nouvelles. Vous verrez si tous vos actes administratifs seront épluchés.
- M. Blanchard de la Brosse, nettement intimidé, protesta de son innocence et affirma son dévouement à ce « cher ami » Outrey.

Cette démarche faite, Outrey revint à la *Dépêche* et, après un moment de prostration, nous le revîmes, déchaîné de nouveau, s'écrier :

— Ah! cette vieille c.... de Rouelle.

Il ose se présenter contre moi ! Nous allons commencer ce soir une formidable campagne et nous allons le couvrir d'injures et de boue ».

C'est là que j'intervins en ces termes :

— Fichez-nous la paix, Outrey. Allez déjeuner et faire votre sieste. Le père Rouelle est un brave homme, tout le monde le connaît comme tel et une campagne de calomnies et d'injures produirait le plus détestable effet. Filez donc chez Labbé et ne vous occupez de rien. À partir d'aujourd'hui, c'est moi qui prends la direction et la responsabilité de la campagne électorale. Pas une ligne ne sera insérée dans la *Dépèche* sans mon ordre. Je réponds de la situation. »

Durant une semaine, j'imposai à La Dépêche mes directives.

Vous ne vous en êtes pas plaint, Outrey ! J'ai assuré votre triomphe. Toute la Cochinchine en témoignera.

Vous fûtes docile et bien petit garçon jusqu'à la proclamation du scrutin. Vous vous raccrochiez à moi comme le noyé à une bouée de sauvetage.

Je vous ai sauvé!

Quand vous fûtes élu, je vous ai abandonné à votre triomphe et à votre allégresse. Volontairement, je me suis effacé, j'ai disparu. Il me répugnait de subir publiquement vos effusions de reconnaissance.

Je savais que cette reconnaissance serait de courte durée.

Vous ne me pardonniez pas la terreur que je vous ai inspirée. Vous saviez que j'avais votre réélection en main, que tout dépendait de moi et que seul je pouvais vous déposséder de votre écharpe de député...

Cela, tout le monde le sait, en Cochinchine!

Vous voulez divorcer, Outrey! Libre à vous de le faire. Vous n'avez plus rien à attendre de moi ; en effet, n'êtes-vous pas réélu pour quatre ans, vos quatre dernières années.

Pauvre vieillard cacochyme, vous n'êtes que le passé. Malgré vous, je serai l'avenir!

Nos lecteurs se porteront quelques mois en arrière et se souviendront qu'après avoir été élu en Annam, M. DE MONPEZAT se rendit en Cochinchine où il fit campagne en faveur de M. OUTREY.

Répondant à un membre influent de l'Union cochinchinoise qui lui reproche d'avoir fait élire M. OUTREY, de Lachevrotière écrit :

Assurément, Outrey me doit au moins deux législatures. C'est grâce à moi qu'il fut élu en 1924 et, sans moi, il n'aurait pas manqué d'être écrasé en avril dernier.

Mais qu'est ce que cela?

Qu'est-ce auprès de ce que Outrey et Labbé doivent à M. Blanchard de la Brosse ? Entre le Gouverneur de la Cochinchine.

et moi, Outrey et Labbé ne pouvaient hésiter

M. Blanchard de la Brosse vient, en effet, au début de l'année, de renouveler à Labbé ses contrats pour la fourniture de l'énergie électrique à Mytho et Bentré ; cette mesure a permis à Labbé de revendre au groupe Hale un million huit cent mille piastres une affaire qui avait été estimée à Saigon neuf cent mille piastres. Quelle bonne « combinazione! »

En outre, deux concessions de mille hectares chaque, à Biênhoà, ont permis à MM. Outrey et Labbé de faire de nouveaux apports à la Société de Phuoc-Hoa dont on a augmenté deux fois le capital<sup>1</sup>.

Outrey et Labbé doivent à M. Blanchard de la Brosse de nombreux millions.

Que voulez vous que pèsent, dans ces conditions, les maigres services que j'ai pu rendre ?! Il faut être indulgent et considérer que notre député est avant tout un homme d'affaires

J'espère que M. Blanchard de la Brosse sera plus heureux que moi et que la reconnaissance d'Outrey durera plus longtemps. Je souhaite à notre gouverneur, quand la retraite sonnera, de trouver une place dans un conseil d'Administration de bon rapport, auprès d'Outrey et de Labbé qui lui doivent au moins cela.

Soyez indulgents pour Ernest!

\* \*

Mais quelqu'un troubla la fête. MARCEL BARTHÉLEMI, qui défendit M. CANCELLIERI, dans « L'Œuvre Indochinoise» créée par celui-ci, écrit :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le capital de la Société des Caoutchoucs de Phuôc-Hoà, de 4 MF en septembre 1927, a effectivement été porté à 7 MF en 1928 et 11 en 1929. Puis 11,2 en 1932 (absorption de la Bola). Réduit à 3,8 en 1936

Mais on ne trouve pas trace des fameux 2.000 ha qui lui auraient été apportés par Outrey et Labbé.

C'est vraiment dommage que de Lachevrotière ne veuille pas laver le linge de son grand ami en public, nous aurions certainement vu des pièces bien sales! Nous le regretterons toute notre vie.

Son article de l'autre jour nous en dit cependant assez long sur le compte de ce brave Outrey qu'il traite de pauvre vieillard cacochyme. Mais la fin de sa phrase nous inquiète : Lisez plutôt : « Vous n'êtes que le passé. Malgré vous, je serai l'avenir ! »

Et c'est là tout un programme. C'est là que nous reconnaissons de Lachevrotière. Dans quatre ans, son heure sera venue, et nous sommes maintenant fixés sur ses intentions.

Dans quatre ans, ce qu'il n'a pas voulu faire il y a quelques mois, c'est-à-dire déposséder Outrey de son écharpe, de Lachevrotière le fera.

Nous n'en voulions pas savoir davantage.

Pour en revenir au divorce Outrey-de Lachevrotière, nous pensons qu'il est basé sur des motifs plus graves. On ne divorce plus pour incompatibilité d'humeur.

Nous n'ignorons pas, en effet, que M. Ernest Outrey représente le groupe Finaly. Or. Finaly a non seulement des intérêts puissants dans une banque locale [la Banque franco-chinoise], mais encore possède un grand journal quotidien d'informations... et d'affaires. Ce journal, vous le lisez tous les soirs, n'est autre que l'Opinion. M. Outrey, après avoir reçu des mains de Finaly tout l'argent nécessaire à sa campagne électorale — et elle lui a coûté cher, cette année — ne pouvait, du jour au lendemain, abandonner son bienfaiteur. Celui-ci, a dû exiger du député de la Cochinchine qu'il fasse profiter son journal de tous les avantages que l'on peut retirer d'un pareil mandat et Outrey a dû s'exécuter. Il ne pouvait décemment — quoi que rien ne lui répugne faire concurrence à son bienfaiteur...

Les raisons qu'il invoque aujourd'hui ne sont qu'un prétexte et comme en tout et pour tout, Outrey veut être « beau joueur », il accable son meilleur ami.

Nous ne sommes pas infaillibles, nous pouvons nous tromper, mais nous avons toutes les raisons de croire cependant que nous sommes dans la vérité.

En tout cas, je ne sais ce que vont penser les amis d'Outrey qui ont mis leur belle galette dans la société de La Dépêche non seulement pour lui faire plaisir, mais pour en tirer les plus nombreux avantages. C'est un vilain tour qu'il vient de leur jouer! Leurs actions ne vont pas se vendre facilement et qui voudra les acheter?

Un député, si vieillard cacochyme soit-il peut, par ses relations en Bourse... ou ailleurs faire donner une plus-value à certaines valeurs — Voyez plutôt Klotz et l'affaire de la Gazette du franc, — mais lorsque ce personnage disparaît, c'est le fiasco?

Nous ne souhaitons pas une pareille aventure aux porteurs d'actions de La Dépêche, mais ils constateront cependant que leur situation n'est plus la même le qu'après ce « lapin » de leur président leur embarras est extrême.

En divorçant, on ne sait jamais où l'on va! Dans le cas qui nous préoccupe, reste à savoir si ce ne sont pas les porteurs d'options nui vont en faire les frais!

Ainsi donc DE LACHEVROTIÈRE compte jouer sa partie dans quatre ans. On a vu que les BUI-QUANG-CHiEU et consorts se sont rangés près de sa bannière lorsque la lutte fu q 1'6 C Ιu m D

t engagée contre la gouverneur BLANCHARD DE LA BROSSE. Or, on sait, que dans
atre ans, le nombre des métis et Annamites naturalisés devenus citoyens français
mportera sur le nombre des électeurs français de France, de l'Inde et des Colonies. Et
mme DE LACHEVROTIÈRE est métis, il compte sur ce chiffre pour triompher dans la
te qui sera cette fois de races plus que politique. Cela nous promet d'heureux jours ;
ais d ici là, d'autres événements auront surgi qui pourraient déjouer les projets de
LACHEVROTIÈRE.
HENRI TIRARD

#### [Lachevrotière défend la liberté de la presse] (Procès verbaux du Conseil colonial, 24 septembre 1929)

M. DE LACHEVROTIÈRE. — Je me permets de prendre la parole en tant que président du Syndical de la presse.

Monsieur le Gouverneur nous dit : « Il ne faut pas croire à ce que racontent les journaux ». Eh bien ! je suis ici devant un public composé de pas mal de journalistes. Je dois dire que tous les journaux, qui ont pour M. le Gouverneur la plus grande sympathie, comptent également sur sa sympathie agissante pour fournir au moins aux journaux la documentation suffisante qu'ils n'obtiennent pas toujours.

Je vois ici des reporters qui remplissent leurs fonctions avec conscience. Ils essaient ici, au Conseil colonial, de reproduire aussi exactement que possible les débats de cette assemblée parce que le Conseil colonial leur ouvre ses portes toutes grandes. Je voudrais précisément que l'Administration suive l'exemple du Conseil colonial et ne travaille pas en vase clos, mais dans une maison de verre, et que tous les journaux trouvent auprès de l'Administration et auprès de tous les services tous les renseignements dont ils ont besoin. Et à ce moment-là, on ne dirait pas que les journaux inventent des histoires. Il est absolument certain que si un journaliste raconte un fait, le fait raconté par notre collègue, c'est qu'il a dû avoir ce renseignement quelque part.

Ces renseignements nous les avons de façon différente, soit à la gendarmerie, soit au commissariat de police, nous les avons de toutes les façons possibles et imaginables. Il ne tient qu'à vous, Monsieur le Gouverneur, de perfectionner votre service de la presse, car voyez la portée d'un incident aussi minime que celui qui vient d'être rapporté par notre collègue. La portée de cet incident, s'il était reporté par tous les journaux de la Cochinchine, arriverait à dépasser les limites de la Cochinchine. On vous dirait que vous avez ici des médecins et des infirmiers véritablement inhumains. Or, Monsieur le chef du service médical vous dira que tous ses médecins sont des hommes dévoués.

Je suis persuadé comme vous, Monsieur le gouverneur, que l'incident rapporté est inexact, mais je suis persuadé, comme vous d'ailleurs, que le journaliste qui a eu ce renseignement le tient de quelqu'un, et peut-être de quelqu'un de vos services. J'en viens à ceci. Vous savez demander à la presse sa collaboration pour un tas de choses ; la presse a, d'ailleurs, rendu dans ce pays de grands services. Elle peut avoir ses défauts, elle a également ses qualités. Eh bien, la presse peut collaborer avec le Gouvernement.

Quand vous avez besoin de la presse, le Gouvernement s'empresse de s'adresser à elle pour lui demander un service. Nous demandons également au Gouvernement de nous rendre les mêmes services. Quand je parle de services, Monsieur le Gouverneur, ce sont des services importants : quand il s'agira de l'emprunt, on demandera peut être à la presse de faire de la publicité, pour que l'emprunt soit couvert. Ce ne sera d'ailleurs pas la première fois. Par conséquent, si la presse est capable de rendre des services, il faut également que le Gouvernement se dise qu'il faut qu'il aide cette Presse et qu'il ne lui laisse pas répandre des bruits inexacts qui peuvent avoir à certains moments un effet considérable sur la population. Je me permets de prendre la défense de la presse, qui est pourtant assez grande pour se défendre elle-même, mais je prends sa défense dans cette assemblée, car on a souvent le tort de rejeter sur la presse un tas de fautes qui ne lui incombent pas. Il est absolument certain que parmi les fonctionnaires que vous avez, il en est qui nous doivent des renseignements. Il est inadmissible que lorsqu'on se présente dans un commissariat de police pour demander des renseignements, ces renseignements ne soient pas fournis. Il est inadmissible que lorsqu'on va à la Sûreté, on n'obtienne pas de renseignements car en France, dans toutes les villes organisées, les reporters ont le droit de se présenter à la Sûreté, dans tous les services et ils y obtiennent les renseignements dont ils ont besoin. Ici, vous voyez même des juges d'instruction qui refusent de fournir le moindre renseignement à la presse. D'ailleurs, je

dois dire que si les journalistes savaient se défendre, cela n'arriverait pas, car les journalistes peuvent être aussi bien renseignés que les juges d'instruction et ils peuvent occasionner aux juges d'instruction autant d'ennuis que ceux-ci peuvent leur occasionner. Je vous citerai un cas. À une époque où une affaire célèbre avait lieu, le juge d'instruction refusait des renseignements. Pour lui forcer la main, à deux ou trois, nous avons fait la chose suivante. On savait qu'il faisait telle ou telle filature. Le lendemain ou le surlendemain, tel individu devait être arrêté, c'était un Chinois qui avait les moyens de se sauver. S'il nous avait dit : « Je suis en train de faire telle chose, n'en parlez pas », personne n'aurait rien dit, mais il nous refusait tout renseignement. Il fallait tout de même intéresser le lecteur.

La veille de l'arrestation, les journaux publiaient : « Nous apprenons que tel ou tel Chinois est l'objet de soupçons du juge d'instruction et qu'avant peu, il sera arrêté. » Le lendemain, le Chinois avait disparu, et le juge d'instruction nous disait :

— Mais enfin, pourquoi avoir fait cela, vous nous avez gênés considérablement. Nous lui répondîmes :

— Si vous nous aviez donné quelques renseignements pour nos lecteurs, nous n'aurions pas été obligés de les trouver nous-mêmes. Vous ne nous les donnez pas ; nous les trouvons et nous donnons tout ce que nous savons !

A partir de ce jour-là, ce juge d'instruction — qui s'appelait M. Carrin — a été obligé, tous les jours, de recevoir les journalistes et de leur faire des communiqués sur les grosses affaires qui passionnaient le public en donnant tous les renseignements. [...]

M. LE GOUVERNEUR. — Ce n'est pas moi qui ai créé le Bureau de la presse au Gouvernement. Je l'ai trouvé et l'ai laissé tel qu'il était installé. Je n'ai pas donné à qui que ce soit d'instructions pour refuser des renseignements à la presse. Si vous voulez des renseignements, nous vous les donnerons tant que nous aurons la certitude qu'ils sont bien reproduits au lieu d'être tronqués et quelquefois même altérés, car il a été constaté que certains journaux ont publié le contraire des renseignements donnés. Naturellement, je me suis mis en méfiance : c'est tout naturel. Des faits précis, je puis vous en citer, mais en séance, c'est inutile. Cependant, pour être agréable à la Presse qui désire avoir beaucoup de renseignements, je ferai tomber les barrières. Vous savez très bien qu'un bureau de la Presse a été créé au Gouvernement, mais on a laissé subsister une triple barrière ; pour y accéder, il faut franchir au moins trois portes et passer devant mon cabinet. Seuls, ceux qui ont le « toupet » de franchir ces trois portes obtiennent quelquefois des renseignements. Les renseignements du bureau de la Presse seront mis à la portée de la Presse, dans un local plus facilement accessible aux journalistes. Je ne puis vous en dire plus aujourd'hui.

M. DE LACHEVROTIÈRE. — Il y avait autrefois, M. le Gouverneur, un carton de la Presse. Dans ce carton, un communiqué était inséré et quand il y avait une affaire importante, le chef du bureau de la Presse recevait les journalistes qui, pour ne pas le déranger d'ailleurs, s'entendaient pour arriver à la même heure. Je demanderai de rétablir cela et quand il y a des affaires importantes, on pourrait nous les communiquer avec un tas d'autres petits renseignements.

M. LE GOUVERNEUR. — Nous vous communiquons tout de même quelques renseignements. Quand nous avons des télégrammes des provinces, des rapports de police, ou n'importe quoi, nous vous les communiquons ; mais tout ne peut pas être communiqué. Quelquefois, la Presse passe et les renseignements arrivent après le passage des reporters.

Souvent, il nous est arrivé, pour un renseignement particulièrement intéressant, d'envoyer des plantons dans les bureaux des journaux.

M. DE LACHEVROTIÈRE. — Monsieur le Gouverneur, je ne peux que vous remercier au nom de la Presse. Je suis persuadé que non seulement vous nous accorderez votre sympathie mais encore que vous faciliterez notre tâche, ou, plutôt, celle de mes confrères car je suis un retraité de la Presse.

(L'Écho annamite, 11 août 1930)

Les directeurs de journaux de Cochinchine La Dépêche et Saïgon Sportif : Darrigade.

NOIR SUR BLANC Carnaval sur un volcan par L'Angély (Les Annales coloniales, 22 mai 1930)

Au 15 avril, tandis que dans toute la métropole alarmée, il n'était encore guestion que des tragiques événements survenus dans notre empire d'Extrême-Asie, le Gouvernement général de l'Indochine à Saïgon, donc l'observatoire le mieux renseigné sur la gravité latente des suites de Yen-Bay, « était le théâtre de la plus splendide, de la plus grandiose, de la plus inoubliable des féeries. Le merveilleux spectacle suivi d'un grand bal se déroula jusqu'à une heure très avancée du matin. » (Les journaux saïgonnais). On fêtait dignement S. M. Prajadhipok, roi de Siam, et son épouse.

Évidemment, le Tonkin n'est pas la Cochinchine, mais si un typhon avait ravagé le centre administratif, commercial, industriel et maritime de Saïgon-Cholon, il est probable qu'Hanoï, Haïphong, jusqu'à Yen-Bay, se seraient, par l'effet d'une élémentaire solidarité, profondément ressenties du désastre.

Or, c'est bien peu de temps après Yen-Bay que commençaient à Saïgon les préparatifs d'une manifestation carnavalesque, du reste fort bien réussie, si nous en jugeons d'après les croquis de « l'Impartial de Saigon ». C'est, en tête du cortège, M<sup>mes</sup> de Lachevrotière et Van Vi, suivantes d'Abd-el-Kader; M. Laurent Gay en poilu de 1918. M<sup>me</sup> Le Lay en Victoire. La même feuille réunit les deux Napoléons, le grand était personnifié par M<sup>me</sup> Bournier, le petit par M. Rosel, tandis que l'impératrice Eugénie revivait sous les traits de Mme Delmas ; Mlle Van Ryswyck était Vierge de Domrémy, M<sup>me</sup> Madon, Blanche de Castille, et M<sup>lle</sup> Motais de Narbonne, Saint-Louis, M. Desrioux, fort bien « nez », coiffait l'auguste perruque du Roi Soleil. Hé quoi !... Gens. mal informés de Paris et de la province, vous n'allez pas imaginer gu'une Marie-Antoinette de féérie (M<sup>me</sup> Bec), dont la traîne était portée par deux petits Annamites, évoquait en Saïgon, l'an 1930, le banquet funeste et célèbre, offert à Versailles au 2 octobre 1789 aux gardes du corps et aux officiers de la garnison?

Trêve de plaisanteries, il ne faut pas que l'âme des violons et des jazz, les pétarades des bouchons de champagne et la danse étoilée des illuminations électriques, nous fassent oublier, un seul instant, la gravité latente d'une situation qui est loin d'être débrouillée. Là-bas, le feu couve sous la cendre, il serait criminel de s'endormir dans une douce quiétude.

La vigilance quotidienne fera beaucoup plus pour notre sécurité en Indochine que la iustice mosaïque du talion : dent pour dent, œil pour œil.

Donc, il s'agit moins de préparer, deux mois à l'avance, la réussite de splendides mascarades, que de pratiquer une politique de prévoyance qui préserve notre grand empire indochinois de la catastrophe de nouvelles Vêpres siciliennes.

### (L'Écho annamite, 29 décembre 1930)

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

À force d'attaquer à tort et à travers ses adversaires politiques, la *Dépêche* de Saïgon va avoir une ennuyeuse affaire sur le dos

L'observateur attentif et perspicace n'avait pas de peine à le prévoir.

À plusieurs reprises, l'occulte directeur de la publication précitée, M. Henry Chavigny de Lachevrotière, s'en était pris aux avocats de notre ville sous prétexte qu'ils défendaient, selon leur droit, voire leur devoir strict, les communistes, anti-français, suspects, etc., traduits devant les tribunaux pour crimes ou délits politiques.

Nos maîtres du barreau remplissent cette fonction *gratis*, le plus souvent.

Mais, avec une mauvaise foi insigne, pour mieux les accuser, notre confrère prétendait qu'ils exerçaient leur sacrée mission par amour de la piastre.

Vertement remis à sa place, Rictus ne s'est pas corrigé.

Ces jours derniers, il recommençait son jeu, cette fois parce que Me Béziat, maire de Saïgon et président de la chambre des disciplines du barreau cochinchinois, avait accepté de défendre un Chinois de Phnom-penh, inculpé de vente de lait falsifié sous l'étiquette indûment utilisée de la célèbre marque Nestlé

Écœuré à bon droit, Me Béziat va intenter un procès à son diffamateur. La grosse majorité des membres du barreau saïgonnais, indignés à juste titre, et se considérant visés dans leur honorable corporation à travers leur collègue, se solidariseraient avec ce dernier dans son action.

Cela nous promet une bonne petite audience, au palais de la rue Mac-Mahon, prochainement.

Mais il ne faut pas espérer que cette leçon corrigera les hommes de la *Dépêche*, que chacun sait incorrigibles sous ce rapport ainsi que les faits l'ont démontré en maintes circonstances.

#### <u>AU PALAIS</u> Tribunal correctionnel français

Le procès intenté par Me Béziat à la « Dépêche »
—=X=-
Mise en délibéré
(L'Écho annamite, 13 janvier 1931)

L'audience française de lundi du tribunal correctionnel comportait, outre quelques autres, peu importantes, l'affaire Béziat— *La Dépêche*.

Nos lecteurs se souviennent que la « Dépêche » avait pris à partie Me Béziat, parce qu'il avait défendu des fraudeurs de lait devant la Justice.

D'après ce quotidien, Me Béziat, en tant que maire de la ville de Saïgon, n'était plus digne de son mandat, parce qu'il avait défendu des empoisonneurs publics.

Me Régnier, se présentant pour « La Dépêche », demande l'incompétence du tribunal. « La Dépêche », dit en substance le jeune avocat, a attaqué Me Béziat en qualité de maire de Saïgon, et non d'avocat. C'est donc devant la cour d'assises que l'affaire devrait passer.

Me Girard soutient, au contraire, que le tribunal correctionnel est compétent, puisque Me Béziat était visé surtout dans sa qualité d'avocat. Ce faisant « La Dépêche » a nui au plaignant au point de vue purement professionnel.

M. le procureur de la République Collet se range à l'avis de Me Girard. Le président met l'affaire en délibéré pour le vendredi 23 janvier. \_\_\_\_

### SAIGON (*L'Avenir du Tonkin*, 24 avril 1931)

M. de Lachevrotière a été condamné à 3000 fr. d'amende. — La Cour criminelle a jugé ce matin l'affaire Béziat-de Lachevrotière.

Ce dernier avait, dans un article paru dans la *Dépêche*, diffamé M. Béziat, maire de Saïgon. M. de Lachevrotière, ce matin ne s'est pas présenté. Une lettre de son avocat. Me Quintrie-Lamothe, explique qu'il fait défaut parce que lui-même est malade.

Mais M. Dupré, avocat général, demande à la Cour de juger par défaut.

La Cour a condamné par défaut M. de Lachevrotière à 3.000 fr. d'amende, et M. Michaud, gérant de la *Dépêche*, à 100 fr., en tous les deux solidairement à 10.000 piastres de dommages et intérêts.

La Cour a également ordonné l'insertion du jugement dans la *Dépêche* pendant 15 soc avec 100 piastres d'amende pour chaque Jour de retard.

Il a également ordonné l'insertion du jugement dans plusieurs autres journaux.

\_\_\_\_\_

Plainte contre la « Dépêche » (Les Annales coloniales, 29 juin 1931)

M. Ardin, maire adjoint de Saïgon, a déposé une plainte contre la *Dépêche* à la suite d'articles qui le mettent en cause.

Rappelons, à ce propos, que l'enquête menée par M. Lalaurette, chef de cabinet, sur la gestion des services municipaux, a été réclamée par M. Béziat, maire de Saïgon.

\_\_\_\_\_\_

# LE DESSOUS DES CARTES (Indochine, revue économique d'Extrême-Orient, 1er janvier 1933)

.....

C'est l' « Opinion » qui, le 10 novembre, déclencha la tempête en publiant le papier suivant :

L'affaire de la « Dépêche » venait hier matin à l'audience civile de la Cour pour être plaidée. On se rappelle que certains actionnaires de la Société anonyme « La Dépêche », particulièrement MM. Outrey, Labbé et Mouttou, avaient demandé la dissolution de cette société, sous prétexte que les deux tiers du capital social avaient été perdus.

À la vérité, cette considération d'ordre financier s'accompagnait d'une autre d'ordre psychologique : « La Dépêche » avait été créée pour maintenir la situation électorale de M. Outrey et de ses amis et peu à peu, elle a acquis une autonomie, une indépendance propres, si bien que M. Outrey et ses amis se trouvaient attaqués, et parfois violemment, dans le journal qu'ils avaient fondé et financé. Ceci explique l'attitude de ces actionnaires et le but qu'ils poursuivent : la dissolution et la liquidation de la Société.

Le procès engagé devant le tribunal de commerce avait abouti à la désignation d'un expert, M. Bézard, qui procéda à l'examen des documents comptables de la société et ne put que constater la perte des deux tiers du capital social. Après le dépôt de ce rapport, l'affaire revint devant le tribunal de commerce qui ordonna une nouvelle expertise.

Me Léon Lambert 2, qui représente les intérêts des actionnaires, a interjeté appel de cette décision et demande à la Cour de statuer sur sa demande en se fondant sur le rapport très complet de M. Bézard.

Me Lalung-Bonnaire, qui représente « La Dépêche », n'était pas prêt à plaider et a sollicité un renvoi. La Cour a décidé que l'affaire serait plaidée le 30 novembre.

On connaît le tempérament de notre confrère Henry de Lachevrotière. C'est le lutteur qui ne recule pas. À cet appel, il répondit aussitôt et sans mâcher les mots, selon son habitude. Voici ce qu'il publiait les 12 et 13 novembre :

Ce pauvre M. Outrey et ses amis auraient fondé « La Dépêche », ils l'auraient financée même.

Aujourd'hui, notre ingratitude, « La Dépêche » attaque son fondateur, son père — je ne dirai pas spirituel, car il n'y a rien de spirituel de ce côté-là — son père putatif.

C'est là une accusation gratuite.

En 1926, j'avais vendu l' « Impartial » au groupe Homberg. [...]

Les élections de 1928 approchaient.

Outrey était inquiet, il se demandait à quel journal il pourrait bien avoir recours pour défendre sa candidature.

Je me trouvais à Paris, Outrey me fit part de son anxiété, anxiété d'autant plus grande qu'il savait que M. Homberg était décidé à le combattre.

Je le rassurai en lui déclarant qu'il était facile de créer un journal qui ferait la campagne de 1928, étant donné que l'équipe de l' « Impartial » m'était restée entièrement dévouée et qu'avec de pareils collaborateurs, il serait aisé de fonder une feuille qui ne tarderait pas à conquérir la première place.

Je refusai de reprendre la direction de l' « Impartial » que l'on m'offrait parce que la condition imposée était de combattre Outrey.

Je profitai de mon séjour à Paris pour choisir sur place tout un matériel d'imprimerie et de photogravure dont je passai la commande ferme en donnant des arrhes.

Revenu à Saïgon, il fallut constituer une société trouver un capital.

Le groupe Outrey se composait en tout et pour tout de trois souscripteurs : Outrey, Labbé et Mouttou qui versèrent chacun 5.000 piastres, soit au total 15.000 piastres.

Comme il fallait 60.000 piastres, c'est moi qui dus trouver ce qui manquait. Je souscrivis 5.000 piastres et mes amis Mathieu, Guillemet, Orsini, Bataille, Connes et Phien souscrivirent le reste.

Donc du côté Outrey 15.000 piastres et de mon côté 45.000 piastres.

Voilà comment Outrey et ses amis financèrent la « Dépêche ».

Je lançai la « Dépêche » au début de 1928.

Tous mes anciens collaborateurs de l' « Impartial », Français et Annamites, vinrent à la « Dépêche ». Ce n'est pas pour Outrey qu'ils le firent, car Darrigade, Michaud et les autres se moquent éperdument d'Outrey.

Ne voulant pas en prendre la direction — la chose m'étant interdite par mon contrat avec M. Homberg —, j'y collaborai et je puis dire que, grâce à la campagne que je menai à l'occasion des élections législatives de 1928, j'assurai le triomphe d'Outrey en faisant battre mon vieil ami, le père Rouelle.

Afin de m'exprimer sa reconnaissance, tandis que je me trouvais au Tonkin, Outrey donnait des ordres à Darrigade et Michaud afin de m'évincer complètement du journal.

J'appris cela à mon retour à Saïgon.

C'est alors que je fis racheter par mon gendre et mes enfants les actions de Mathieu, Guillemet, Orsini, Bataille, Connes et Phien, afin de ne pas gêner ceux-ci en les forçant à prendre parti pour moi.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Léon Lambert (1885-1950) : avocat-défenseur, administrateur de sociétés, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise. Voir encadré.

Je détenais ainsi, avec les 5.000 piastres.d'actions de Darrigade, les trois quarts du capital.

On sait ce que j'ai fait depuis pour ce journal et à quel degré de prospérité je l'ai mené grâce à ma collaboration et à mes conseils.

Dans ces conditions, n'est-ce point un mensonge flagrant et intéressé que de faire dire par l' « Opinion » que « M. Outrey et ses amis fondèrent et financèrent la « Dépêche » ?

Je pose cette question à Maître Lambert lui-même, car je veux le croire de bonne foi.

En fin 1928, la Dépêche » défendait les contribuables cochinchinois en combattant l'idée et le principe des 18 impôts nouveaux que M. Blanchard de la Brosse voulait faire voter par le conseil colonial, impôts qui auraient porté le budget de la Cochinchine à près de 30 millions de piastres.

M. Outrey, de Paris, protesta avec violence et enjoignit à Darrigade d'avoir à me faire cesser mes attaques contre M. Blanchard de la Brosse, « son cher ami », disait-il.

Darrigade résista et comme, en même temps, étaient nommés au conseil d'administration un de mes fils et un de mes neveux, Outrey se rendit compte que je détenais la majorité, il renonça à sa fonction de président.

Il n'y eut cependant aucun incident nouveau jusqu'en 1932.

Bien mieux, en octobre 1931, lorsque Pasquier signa les réductions massives de soldes, alors que j'aurais pu assommer Outrey, électoralement parlant, en soulignant sa parfaite impuissance puisqu'il ne parvint même pas à défendre ses électeurs brimés, je pris la défense du député, ce qui démontre bien que je n'enviais pas sa place.

Il fallut, pour que la rupture fût complète, une gaffe d'Outrey à la veille du scrutin.

Je me présentai simplement pour l'empoisonner, sans me faire d'illusions puisque je n'avais pas eu le temps de préparer ma campagne.

Mais je puis dire que cette fois-là encore, Outrey me dut son élection, car, si j'avais voulu le faire battre, je n'avais qu'à me désister au second tour ainsi que vint me le proposer Gallois Montbrun au nom de Rochet.

Malgré cela, la rupture fut consommée.

Outrey se mit en tête de faire disparaître « La Dépêche ».

D'où la demande en dissolution introduite par Mouttou.

Les débats révélèrent encore que « La Dépêche » devait 27.000 piastres aux Distilleries de l'Indochine\*.

Estimant, à juste titre, que l'expert se trompait grandement en estimant la valeur commerciale de « La Dépêche » à 5.000 piastres, comme à sa fondation, la Cour d'appel a débouté M. Mouttou, rejeté sa demande d'expertise et affirmé que l'assemblée générale des actionnaires avait couvert toutes les nullités et que l'affaire était en pleine prospérité.

.....

#### **TONKIN**

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, janvier-février 1935)

Le tribunal de Hanoï condamne M. Michaud, gérant de la « Dépêche » de Saïgon, à 100 francs d'amende et 200 piastres de dommages-intérêts envers Me Coueslant <sup>3</sup> pour diffamation.

\_\_\_\_\_

#### COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, janvier-février 1935)

M. Gannay a signalé au parquet général que « La Dépêche » portait atteinte à la monnaie en écrivant que de nombreux billets faux de 5 et 20 piastres sont en circulation. De son côté, M. de Lachevrotière déposa une plainte contre M. Gannay et la banque pour atteinte porter à la monnaie et au crédit de la colonie.

Procès de presse (Chantecler, 11 avril 1935, p. 6)

À la cour d'appel, mardi, est venue l'affaire Coueslant contre la *Dépêche*. où notre confrère Jean Michaud, son gérant, était appelant d'un jugement du tribunal correctionnel de Hanoï, en date du 9 novembre 1934 qui l'a condamné pour diffamation et injures à 100 francs d'amende et à 200 piastres de dommages-intérêts envers Me Coueslant, avocat à la cour d'appel de Hanoï, partie civile.

L'affaire est renvoyée à huitaine, date à laquelle Me Larre viendra la plaider.

LES OBSÈQUES DE JEAN BALUTEIG, directeur de la « Dépêche du Cambodge » (L'Avenir du Tonkin, 6 avril 1936)

Puis M. de Lachevrotière, la voix pleine de sanglots contenus, dit à son vieil ami un émouvant adieu auquel il associa tous les amis que Jean Baluteig avait à Saïgon et le personnel de la *Dépêche d'Indochine*. Avec lui, nous disons : Adieu Baluteig.

1936 (avril-mai) : la *Dépêche* soutient la candidature aux législatives de Jean de Beaumont contre Mes Omer Sarraut et Gallet.

Achat de voix, arrestations, condamnations

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Jean Coueslant : né le 12 novembre 1891 à Alençon. Fils de Salomon Louis *Auguste* Coueslant, alors directeur de l'*Avenir de l'Orne*, plus tard imprimeur à Cahors, chevalier de la Légion d'honneur. Blessé de guerre en 1915. Muté au Tonkin en 1916. Avocat à Haïphong, défenseur de la Banque de l'Indochine dont il devint directeur en 1937 et qu'il représenta au conseil d'une dizaine de sociétés. Membre de la délégation française chargée des négociations avec le gouvernement provisoire vietnamien (*JORF*, 1er juillet 1946). Chevalier de la Légion d'honneur comme lieutenant de réserve (*JORF*, 10 juillet 1924). Décédé le 4 juillet 1978 à Louveciennes. Marié à Renée Blarez. Trois enfants dont Yves (1926-2013), cofondateur de Dyptique (maison de senteurs).

### Une autre expulsion (Le Nouvelliste d'Indochine, 12 décembre 1936)

M. Bui the My, rédacteur en chef du « Diên-Tin », édition annamite de « La Dépêche », vient à son tour d'être refoulé en Annam.

Pour éviter la partie de cache-cache de son confrère Diêp-van-Ky [du « Viet Nam »], la Sûreté, en lui signifiant l'arrêté d'expulsion, a procédé aussitôt à ce refoulement.

C'est pénible, mais c'est son droit.

#### COCHINCHINE M. C. Aymard part en France (Le Nouvelliste d'Indochine, 18 juillet 1937)

Dans. La Dépêche de vendredi, M. Camille Aymard annonce qu'il part en France et qu'en attendant l'arrivée de M. de Lachevrotière, ce sera notre excellent confrère J. Cendrieux qui assurera la direction du journal.

M. Camille Aymard fait connaître qu'il va s'occuper de l'organisation d'un journal parisien qui aura la même politique que *la Dépêche* et que cette politique aura ainsi une plus grande possibilité de réalisations en faveur de l'Indochine.

Nous en acceptons bien volontiers l'augure et nous souhaitons à l'excellent écrivain qu'est M. C. Aymard la réalisation de ses espoirs.

D'Indochine, un nouveau chevalier. (Les Annales coloniales, 3 septembre 1937)

Dans La Dépêche (Saïgon, juillet). M. Camille Aymard a pris congé de ses lecteurs. Il est rentré en France par avion, rejoignant M. de Lachevrotière, durant que notre ami Jehan Cendrieux [ancien dir.-rédac. chef de L'Impartial] assurera à Saïgon — Cendrieux enfin en possession d'une vaste tribune! — la direction du journal.

L'article de Camille Aymard contient des passages que nous ne pouvons pas ne pas citer :

... La plupart de ceux qui nous gouvernent, comme de ceux qui nous ont gouverné dans la passé, se sont laissés peu a peu pénétrer de cette croyance que leur pouvoir était de droit divin. Ils se considèrent comme les maîtres absolus d'un peuple de serfs, et n'admettent auprès d'eux que des valets soumis et courbés.

Pour que les revendications des opprimés n'arrivent pas jusqu'à eux, ils s'entourent d'une zone de silence. Certains d'entre eux ont importé en ce pays d'antique civilisation, une mentalité de rois nègres.

De là les erreurs, les malentendus qui sapent lentement l'autorité française en ce pays.

... En effet, que voyons-nous ?

En haut, l'inaction qui se croit sagesse. En bas, l'impulsivité qui se croit énergie. Entre eux, le murmure obséquieux, la soumission ironique, la servilité gouailleuse des profiteurs, qui se font les complices passifs, et parfois amusés, d'un destin peut-être redoutable.

Révéler aux pouvoirs publics et à l'opinion métropolitaine des erreurs vieilles de vingt ans, dénoncer la politique d'incompréhension qui sépare de plus en plus profondément

les hommes qui gouvernent et le peuple gouverné, en montrer les conséquences périlleuses, c'est là le plus grand et le suprême service que je puisse rendre à l'Indochine, ma patrie d'élection.

Nous n'aurons pas la cruauté d'appuyer sur ce jugement sévère, formulé d'une manière constante par notre propre journal. M. Camille Aymard, en quelques phrases solides et nettes, a défini admirablement le mal dont nos colonies souffrent, et qui les fait crever. Ce « patronat de droit divin » est plus redoutable à la colonie qu'en France. L'indigène seul en aura raison. Mais nous serons chassés en même temps.

La première fois, ce fut l'Angleterre qui, sur toutes les grandes terres du Monde, eut raison de la France. Aujourd'hui, nous sommes les seuls artisans de notre ruine. C'est bien pour cela que, dans notre journal, nous n'en accusons que nous-mêmes.

\* \*

Mais comme M. Camille Aymard est jeune ! Et quelle naïveté ! « Révéler aux pouvoirs publics et à l'opinion métropolitaine des erreurs... dénoncer la politique... en montrer les conséquences !.... » Las ! M. Camille Aymard semble débarquer de son village ! Il a cependant été directeur de journal à Paris, il est un vieux routier de nos milieux, et il connaît la presse. A-t-il réellement oublié qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, pire ennemi que celui qui clame la réalité, la vérité ? L'indépendance ne se porte plus. Pittoresque quand elle touche le voisin, elle est âprement abattue dès qu'elle atteint celui qui souriait devant son adversaire déchiré. D'aucuns en font commerce, aussi longtemps qu'elle ne s'est pas rétrécie comme la peau de chagrin. A ceux qui prétendent, loin des humaines contingences, réaliser leur rêve, la calomnie, la bassesse, souvent la Loi sont jetées en travers des jambes. Ils trébuchent, s'usent et n'ont plus de moyens pour régler leurs factures. On leur fait faire la grève de l'argent. L'humanité après leur avoir soulevé le cœur, les empoisonne.

M. Camille Aymard entend dénoncer les tares par quoi notre Empire aujourd'hui s'écroule ?

Quel beau rêve!

Il y a quatre années que nous le poursuivons, sans que sa diaphane immatérialité nous ait jamais marqué sa présence autrement que par le goût d'amertume que nous en gardons aux lèvres.

Daniel HÉMERY,

A Saigon dans les années trente, un journal militant : « La Lutte » (1933-1937), 2005

### Tirage des principaux journaux d'Indochine en 19384

Presse en français	Presse en vietnamien
Hanoi :	
L'Avenir du Tonkin : 2.500	Dông Phap (quotidien) : 17.000

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> « Liste des journaux et publications paraissant en Indochine au 31 décembre 1938 », annexe à la lettre du Gouverneur général au ministre des Colonies, 2.11.1939, CAOM, SLOTFOM, V, carton 39.

Le Courrier de Haïphong : 700	Ngày Này (hebdomadaire) : 7.000
Saigon :	
La Dépêche d'Indochine : 3.500	Diên Tin (édition vietnamienne de « La Dépêche ») : 10.500
L'Impartial : 1.800	Saigon : 11.000
L'Opinion : 1.200	Phong Su (« Le Reportage ») : 11.500
La Tribune indochinoise : 1.000	Dân Tiên (« Le Progrès social », hebdomadaire): 7.000
Le Peuple (communiste) : 1.000	Dân Chung (« Le peuple » bi-hebdomadaire, communiste) : 6.000
	Tranh Dâu (« La Lutte », trotskyste, hebdomadaire): 3.000

### VILE POLÉMIQUE

Un peu partout on écrit... Pour les inondés (Les Annales coloniales, 30 mai 1938)

Le gouvernement indochinois disposait d'un crédit ds 430.500 piastres pour les premiers secours à apporter aux inondés, écrit LA DÉPÊCHE, de Saïgon. Or, de généreux donateurs avaient apporté 202.000 piastres. Qu'a-t-on fait de cet argent ?

Or on s'est servi du montant de la souscription pour rembourser à l'Administration des dépenses qui incombaient à celle-ci, dépenses qu'elle avait coutume de supporter jusqu'à ce jour, tant qu'elle n'eut pas à sa tête un mégalomane porté aux gabegies somptuaires mais totalement ignorant des méthodes de saine économie.

Aujourd'hui, à la veille de la nouvelle campagne rizicole, nous entendons les cris de détresse des riziculteurs du Trans-Bassac qui manquent de ressources pour entreprendre et poursuivre leurs travaux de culture.

Nombreux sont les riziculteurs qui n'ont même pas les semences indispensables. Or les pluies ont fait leur apparition, les rizières de Longxuyen et Chaudoc devraient être labourées sans retard afin que, dès le début de juin, on puisse semer le grain à la volée.

Ces labours ne peuvent être exécutés faute de ressources, car on a dilapidé les fonds confiés au « Comité de secours aux inondés » et on ne nous donne aucune nouvelle des trois millions de francs que le Parlement destinait aux sinistrés.

Nous prétendons que nul n'avait le droit de détourner ces fonds de leur destination spéciale et qu'en particulier, M. Mariani, président du « Comité de secours aux inondés », avait le devoir de faire parvenir lui-même les sommes recueillies aux sinistrés.

Nous avons parlé hier d'abus de confiance, nous avons entendu qualifier plus sévèrement encore ces procédés qui ne sont pas à l'honneur de leurs auteurs.

Il se confirme une fois de plus que, lorsqu'on confie à l'Administration des fonds pour secourir les .malheureuses victimes d'une catastrophe quelconque, il n'arrive entre les mains des intéressés gu'une infime partie de ces fonds, lorsqu'il en arrive.

#### (Le Nouvelliste d'Indochine, 18 septembre 1938)

Le Conseil colonial a eu deux séances plénières dans la semaine, mercredi et jeudi. Tous nos confrères quotidiens ont rendu compte longuement des débats ; chacun plus ou moins objectivement. Signalons particulièrement notre confrère *La Dépêche* dont les appels démagogiques ne semblent pas trop troubler nos conseillers. En effet, la période électorale est proche, mais il faut bien convenir que si elle peut préoccuper certains conseillers, quoi de plus naturel, elle préoccupe plus encore notre confrère, spécialiste des consultations électorales qui a un échec cuisant à effacer, celui des dernières élections agricoles.

Cet échec, on l'impute, sans élégance ni esprit, à l'ami Arborati.

« Mon vieux camarade, je prends la liberté de vous donner un conseil : lorsqu'un roquet méchant et hargneux crotte dans vos plates-bandes, faites comme le bon paysan de France, ayez à votre portée une bonne trique de bois vert et usez-en comme il le fait, lorsque son âne s'écarte du droit chemin. Rien n'est plus salutaire pour obtenir une saine compréhension des droits et devoirs de chacun. »

.....

### Échos et nouvelles (Le Nouvelliste d'Indochine, 9 octobre 1938)

Cette semaine M. de Lachevrotière a été durement secoué par un M. L D. qui a eu recours à la *Presse Indochinoise* pour insérer les « derniers reproches d'un ancien combattant à un non combattant ».

L. D. n'admet pas qu'en ces moments de crise mondiale, notre confrère n'ait pas suspendu ses attaques personnelles contre un ancien combattant notoire et grand blessé de guerre [le colonel Sée ?], sans non plus se soucier de la nécessité de l'union générale des Français devant nos frontières en danger.

Le thème est large et favorable à de longues discussions qui ont conduit L. D, jusqu'à Colombo où l'on trouve l'hôpital qui fut, il y a 24 ans, la Roche Tarpéienne de Lachevrotière. Quelle mémoire ! M. de Lachevrotière, méprisant les anonymes, se refuse à alimenter une discussion aussi pénible.

\_\_\_\_

# Décès (*L'Écho annamite*, 3 novembre 1939)

Nous apprenons avec peine les décès de :

M<sup>me</sup> Louise Lamagat, âgée de 99 ans, mère de notre confrère, l'ex correspondant au Cambodge de la *Dépêche d'Indochine*.

\_\_\_\_\_

CHEZ THÉMIS
Appels civils
Autour d'un héritage
(L'Écho annamite, 25 novembre 1940)

Il s'agissait de celui de feu M. [Lucien] Schein, de son vivant colon [à Câm-Son] dans le Sud-Annam et père de notre confrère Jacques Schein, gérant de la *Dépêche*.

Ce patrimoine, évalué à cent mille piastres en chiffre rond, consistait en un vaste domaine, situé dans la province de Khanh-Hoà — chef-lieu : Nhatrang — en partie cultivé en hévéas, paddy et café.

Il est à la fois revendiqué par l'unique fils du défunt et par ses neveux, en l'espèce les enfants du frère de feu M. L[ucien] Schein.

Depuis le décès du légitime propriétaire, ceux-ci en eurent la jouissance exclusive, alors qu'un contrat signé entre les parents de M. Jacques Schein avait pourtant spécifié qui ce dernier aurait une part de l'héritage.

L'arrêt de la cour confirme les droits du demandeur, défendus avec talent et conviction par Me Lalung-Bonnaire, qui obtient gain de cause sur toute la ligne en faveur de son client,

Non seulement celui-ci est déclaré co-propriétaire du terrain mais ses cousins lui verseront des dommages-intérêts équivalents aux revenus qui auraient dû normalement lui échoir depuis la mort de son père, augmentés des intérêts calculés au taux légal jusqu'au paiement de la dette.

ÉTAT-CIVIL

Naissance (L'Écho annamite, 29 octobre 1941)

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Christiane, fille de M<sup>me</sup> et M. Adolphe Darrigade, administrateur du journal la *Dépêche d'Indochine*, née à la clinique Saint-Paul de Saïgon, le lundi vingt-sept octobre 1941, vers midi.

[L'APRÈS-VENTE DE L'ATTAQUE DE PEARL HARBOUR] LE MINISTRE DU JAPON REÇOIT LA PRESSE (Le Nouvelliste d'Indochine, 11 janvier 1942)

S. E. Uchiyama, ministre du Japon, a donné mercredi dernier à 18 heures, une réception à son domicile particulier aux représentants de la presse saïgonnaise.

Il y avait environ une vingtaine de directeurs de journaux, tant français qu'annamites, que M. le ministre, avec le concours de M. Sato, consul du Japon, et quelques autres personnalités japonaises, reçurent avec le charme et la courtoisie qui caractérisent les réceptions japonaises.

Devant une longue table abondamment garnie de friandises on but le « saké », alcool de riz qui constitue la boisson nationale et qui se rapproche beaucoup, mais moins violent, du choum-choum local.

Après cette libation rituelle, le Ministre, dans un excellent français, remercia la presse saïgonnaise de sa parfaite compréhension des grands événements mondiaux, constata avec satisfaction la situation favorable de l'Indochine au milieu de l'effroyable tourmente, qu'il attribua à l'excellence des rapports entre le Japon et l'Indochine.

M. de Lachevrotière, doyen des directeurs de journaux, répondit au speech du Ministre, le remerciant de ses aimables déclarations et souhaita que la paix indochinoise soit maintenue jusqu'à la fin de la guerre mondiale.

Ensuite des conversations animées autant que cordiales furent amorcées et les journalistes eurent entre les mains des photos aériennes sensationnelles des opérations dans le Pacifique. Nous en ferons paraître dans les semaines suivantes.

### Au Continental (L'Écho annamite, 11 février 1942)

M. Henry de Lachevrotière, président du groupement des directeurs de journaux, avait pris l'initiative d'inviter à un dîner au Continental Palace plusieurs membres de la mission japonaise à Saïgon, ainsi que des représentants de la presse nippone, française et annamite. [...]

Quant à la presse locale, elle faisait acte de présence presque au grand complet. Citons au hasard : la Dépêche, l'Opinion, l'Impartial, la Renaissance, le Nouvelliste, la Tribune, la Radio, le Diên Tin, le Saïgon, le Dân-Bao, l'Écho annamite, le Dông Duong.

Au dessert, M. de Lachevrotière leva son verre à la co-prospérité de la Grande Aise Orientale [etc.]

<del>\_\_\_\_\_</del>

### Indochine-Japon

S.E. Yohizawa reçoit la presse

Cordiale entrevue (*L'Écho annamite*, 23 février 1942)

Profitant de son court passage à Saigon, avant de retourner à Tokio rendre compte de sa haute mission en Indochine, S E. Yoshizawa, ambassadeur et envoyé extraordinaire du Japon, a bien voulu prendre contact avec la presse saïgonnaise. dans l'après midi du 25 courant. dans le salon de la résidence de M. le ministre Uchyhama, 150, rue Richaud.

Entrevue des plus cordiales, où M. Sato, le consul toujours souriant, servait d'interprète, parlant à la perfection le français comme le japonais.

Après les présentations d'usage — où rien ne perçait, pourtant, des rigueurs d'un quelconque protocole officiel — notre hôte éminent daigna se soumettra de bonne grâce aux interviews improvisés de nos confrères.

Il ressort de ses explications claires et précises que l'empire du Soleil Levant désire entretenir avec l'Indochine des relations de jour en jour plus étroites et plus confiantes, non seulement dans le domaine économique mais encore sur le terrain culturel, où l'on peut, d'ores et déjà, enregistrer de sérieux progrès et fonder les plus légitimes espoirs, en dépit de nombreux obstacles suscités par de graves événements mondiaux.

Du point de vue des échanges commerciaux, il convient de calmer certaines impatiences.

Dans leur actuel isolement de l'extérieur, il est naturel que les Indochinois souhaitent voir l'industrie nippone les ravitailler dans la pleine mesure de leurs besoins.

Nous vivons, malheureusement, dans une période des plus troublées : la guerre du Pacifique force le Japon à consommer ses propres produits au maximum, donc à restreindre d'autant ses exportations, sans compter que la partie gigantesque qui se joue enlève des milliers de bras au travail productif et rend éminemment irréguliers et aléatoires les transports maritimes — seule voie de communication normale entre les deux pays intéressés.

Il était un peu plus de dix-sept heures lorsque les journalistes prirent congé du délégué impérial, qui eut un mot aimable pour chacun de ses visiteurs, cette fois prononcé en un français excellent, sans le concours d'aucune traduction.

## Entre confrères (L'Écho annamite, 15 avril 1942)

De passage à Saïgon, M. Shigeharu-Mahomoto, administrateur-gérant de l'agence Domei, eut la délicate pensée de vouloir prendre contact avec les journalistes annamites et français de Saïgon dans un banquet au Continental.

Par une malheureuse coïncidence, une forte fièvre le prit, juste quelques heures avant le gastronomique rendez-vous, où trois de ses collaborateurs le suppléèrent de leur mieux, en recevant les invités avec une courtoisie toute. confraternelle et une urbanité toute japonaise.

Le déjeuner était présidé par S.E. le ministre Uchiyama, qu'accompagnaient M. le consul général Minodo et M. le consul Sato.

Parmi les autres convives, notons la présence de MM. de Lachevrotière [la *Dépêche d'Indochine*], Breton [le *Nouvelliste d'Indochine*], Faget [l'*Opinion*], Baillet, Peach, Vaucelle, Rébufat [l'*Impartial*], Guillemin, Maurice Loesh, Lê trung Cang, Phan Khô., Bùi thê My, Trân van Giao dit Vân Trinh, Tô ngoc Châu, Jean-Baptiste Dông; outre les « trois amphytrions » de la Domei : M. Iconyé, Fyknda et Kamimura.

Aux toasts, on but à la collaboration de plus en plus étroite entre la presse saïgonnaise et les journalistes nippons en mission en Indochine Française.

Ces quatre réceptions furent suivies d'une exposition de photos de guerre au Continental en mai et d'une autre en juin à l'Hôtel Royal de Pnom-Penh à l'occasion de laquelle l'ambassadeur Ushiyama évoqua la traîtrise de l'Angleterre à l'égard de la France, la guerre de la Grande Asie Orientale voulue par Londres et Washington, et les nouvelles inventées de toutes pièces par l'ennemi.

> DANS LA SALLE DES PAS PERDUS DE L'HOTEL DE VILLE DE SAIGON Inauguration d'un buste du maréchal Pétain (L'Écho annamite, 4 mai 1942)

De Lachevrotière, président de la Commission mixte du Conseil colonial ;

Divers faits Entre confrères (L'Écho annamite, 15 mai 1942)

De passage à Saïgon, M. Shigeharu-Matsumoto, administrateur-gérant de l'agence Domei, eut la délicate pensée de vouloir prendre contact avec les journalistes annamites et français de Saïgon dans un banquet au Continental.

[...] Parmi les autres convives, notons la présence de MM. de Lachevrotière [la Dépêche d'IC],... Vaucelle [la Dépêche d'IC]...

LA DÉPÊCHE D'INDOCHINE Société anonyme fondée en 1928 (Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 3, p. 407)

Objet : la création et la publication de tous journaux quotidiens ou périodiques en Cochinchine, notamment la publication et l'exploitation du journal *La Dépêche d'Indochine*.

Siège social : 25-27, rue Catinat, Saïgon.

Capital social: 60.000 \$, divisé en 3.000 actions de 20 \$.

Parts bénéficiaires : 600 parts.

Conseil d'administration : MM. Henry DE LACHEVROTIÈRE, Georges DE LACHEVROTIÈRE, M<sup>me</sup> Jacques CASTERAN.

Année sociale :

Assemblée générale : dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % de premier dividende aux actions ; sur le solde : 5 % au conseil d'administration, 25 % aux parts bénéficiaires, 70 % aux actions.

Inscription à la cote : pas de marché.

1943: RACHAT PAR L'OCCUPANT JAPONAIS